



Q&R # 2

Date: le 18 juin 2015

Projet: Étude faisabilité sur la biométhanisation (fumiers)

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 3 : Nous avons remarqué la présence d'un représentant de DGH Engineering lors de la visite des lieux. Notre compréhension est qu'ils ont l'intention de soumettre une proposition en réponse à votre demande de propositions. En regardant le site internet de Bio-Terre, nous avons remarqué qu'ils sont en partenariat avec DGH Engineering. Voyez-vous un conflit d'intérêts dans cette situation ?

Réponse 3 : Les ministères doivent veiller à ce que des mécanismes de gestion adéquats soient en place afin de protéger l'intégrité du processus de soumission. Dans l'éventualité où la firme DGH Engineering serait en conflit d'intérêt dans la livraison des services requis, AAC ne serait pas en mesure d'accepter leur proposition.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.